

En France, rendre effectif le droit à l'éducation

Publié le 23 mai 2019
Louiza Malki/UNICEF France

À compter de septembre 2019, la scolarisation est obligatoire en France de 3 à 16 ans. Chaque enfant doit pouvoir recevoir une éducation laïque et gratuite.

Même si le droit à l'éducation garanti par la Convention internationale des droits de l'enfant est généralement appliqué en France, il n'en demeure pas moins que le système éducatif français souffre de quelques défauts qui doivent être corrigés pour que chaque enfant voie ses droits respectés.

Certains enfants ne vont pas à l'école en France

En France, la précarité de certains enfants les rend invisibles, notamment les enfants vivant en bidonville, les mineurs non accompagnés, ou certains enfants vivant en outre-mer. Certains enfants en situation de handicap peuvent aussi voir leur parcours scolaire réduit. Pourtant, ces enfants sont particulièrement vulnérables et doivent à ce titre bénéficier d'une éducation sans rupture adaptée à leurs besoins.

UNICEF recommande de :

1. Lutter contre l'invisibilité des enfants vulnérables éloignés de l'école en permettant leur identification et leur repérage : un observatoire national de la non-scolarisation y contribuerait, permettant à la fois de produire des données chiffrées sur les enfants non-scolarisés en France et de proposer de meilleures solutions à leur situation d'exclusion.
2. Reconnaître et favoriser la médiation éducative pour lever les obstacles existants entre les familles et l'école et ainsi rendre celle-ci accessible aux enfants les plus éloignés de l'école.
3. Faciliter les procédures administratives d'inscription scolaire.

De nombreuses inégalités existent dans le système scolaire français

Plus de 12 millions d'enfants vont à l'école en France, mais l'expérience scolaire de ces enfants n'est pas toujours respectueuse de leurs droits.

Contrairement à son objectif, l'école française creuse les inégalités et contribue à perpétuer des déterminismes liés au genre, à l'origine sociale, au handicap ou à la langue maternelle. Ces déterminismes s'observent, par exemple, dans la réussite scolaire, les décisions d'orientation, l'utilisation de l'espace et des ressources scolaires.

Pour garantir à chaque enfant les mêmes chances de réussir à l'école, L'UNICEF préconise de :

1. Faire de la lutte contre les inégalités scolaires et de l'inclusion de plus vulnérables deux axes prioritaires des politiques et des pratiques éducatives.
2. Permettre à chaque enfant de réussir à l'école en s'appuyant sur des pédagogies différenciées et respectueuses des droits, par le biais du renforcement des compétences des enseignants tout au long de leur carrière et de la médiation éducative.

Lutter contre les violences à l'école

Aucun enfant ne devrait avoir peur d'aller à l'école. Le harcèlement scolaire, dont le cyberharcèlement, touche en France 700 000 enfants chaque année et peut laisser de graves séquelles aussi bien sur les victimes que sur les auteurs et les témoins.

Il est indispensable de favoriser le bien-être à l'école en soutenant les initiatives de lutte contre les violences en milieu scolaire, notamment contre le harcèlement et le cyberharcèlement.

Source : <https://www.unicef.fr/dossier/education-en-france>